

✦ PROSPECTIVES de 1970 à 2010

Les travaux et réflexions menées au cours des années de l'après 2^{ème} guerre mondiale avaient conduit les autorités de l'Etat à décider d'une modernisation du pays.

✓ **En 1962, la politique d'aménagement** désireuse de freiner une centralisation territoriale par trop envahissante au détriment de l'essor des régions amena la création de la DATAR en 1963.

Cet organisme qui se voulait détacher des contingences politiciennes partisans va travailler directement avec les services du 1^{er} Ministre.

La création des 9 métropoles d'équilibre illustrent, face à une Région Parisienne attirant alors à elle toutes les aides existantes, la volonté de faire émerger le développement des régions. Les débats seront houleux et il faudra attendre la fin des années 1960 pour que la souveraineté de la DATAR s'exprime et impose quelques décentralisations.

Pour autant les tenants d'un centralisme continuent de s'opposer aux actions de la DATAR et notamment aux travaux menés par les organismes dans les métropoles (OREAM et Missions d'Aménagement).

Les études prospectives lancées par les équipes en place appréhendaient l'avenir (l'an 2000) sur la foi d'un cadre déconnecté de son inscription dans un système capitaliste, et emportées par le vent d'optimisme de la croissance infinie avec une économie utilisant un énergie bon marché.

Les déboires consécutifs à la 1^o crise pétrolière donneront des arguments au pouvoir central pour abattre ces empêcheurs de tourner en rond.

✓ **En 1974 après l'élection de V.GISCARD D'ESTAING**, la DATAR est détachée de sa relation directe avec le 1^{er} Ministre, et son apolitisme disparaît ; en étant soumise à l'autorité du Ministre de l'Intérieur.

La disparition de la DATAR, comme acteur de la politique des Régions entraîne la mise en sommeil des Métropoles d'Equilibre et donc en particulier celle de Nantes-St Nazaire.

C'est dans ce cadre politique qu'une préfiguration de l'agglomération nantaise horizon 2010, tentera d'émerger avec le SDAU en 1973. Le document ne sera jamais approuvé.

Les plans successifs en faveur de la décentralisation connaîtront des fortunes diverses quels que soient les majorités au pouvoir.

✓ Toutefois, en 1993, l'Etat s'inquiètera de la situation et décrètera la nécessité d'un « Débat national pour l'Aménagement du Territoire » avec pour horizon 2015.

✓ Mais en 2002 le Préfet nommé à la tête de la DATAR dira « ...il est hors de question de faire du pays et de l'agglomération les dogmes de l'Aménagement du Territoire. L'idée de découper le territoire français n'aura pas le soutien gouvernemental... »

Les enseignements que l'on peut tirer de cette période montrent qu'il est toujours aléatoire de vouloir imaginer un futur à plus ou moins longue échéance et surtout de tenter de le figer sur un document. La lecture du rapport joint au schéma ignorait par exemple l'apparition des nouvelles technologies comme l'informatique et les nouveaux supports de communication, et pas plus qu'il ne prévoyait l'arrivée du TGV...et celle de l'Union Européenne.

✦ PROSPECTIVES à 2030

A la différence des années 1970, il est aujourd'hui illusoire de s'engager dans des projections économiques tant les déterminants que sont la fluctuation financières ou le prix du pétrole sont insaisissables.

Les urbanistes et tous ceux qui œuvrent pour le développement des territoires sont devenus prudents.

Les rêves de cités nouvelles et forcément radieuses se sont envolés.

Le temps des certitudes fondé sur la foi dans les avancées techniques a laissé place à une période de flottement qui est le propre des époques charnières. Nous vivons encore avec la représentation physique de la ville (centre attractif, implantation des centres de décision, commerces...) alors que les nouvelles technologies et la mobilité la bousculent.

Ni l'économie, ni la finance ne requièrent la proximité.

Le principe même de localisation des activités, jugé fondamental jadis, disparaît peu à peu au point de rendre très délicate toute stratégie d'aménagement. Nous ne sommes plus dans le temps où la proximité du logement avec l'usine, l'entreprise ou le bureau, paraissait essentiel. (Les zones urbaines denses).

La mobilité est devenue obligation et nous en connaissons avantages et défauts. Nous avons oublié ou méconnu que cette mobilité nous faisait vivre une dissociation de l'espace et du temps.

L'élu, l'urbaniste, l'architecte organisent l'espace, chacun dans sa sphère de responsabilité.

Le système de production- industrie, commerce, tertiaire- **organise le temps.**

Les difficultés de l'organisation des territoires naissent de cette dissociation.

Prôner aujourd'hui, au nom de la mobilité, le développement tous azimuts des voiries relève d'un certain aveuglement.

« Donner la priorité à la mobilité est une politique de pompier pyromane créant artificiellement les besoins qu'il s'efforce ensuite de satisfaire. Nous sommes en pleine logique productiviste où la confusion entre un moyen (permettre la mobilité) et une finalité (satisfaire les interactions sociales) produit une situation de plus en plus énergétivore. »

Ce nomadisme contraint et l'énergie investie entrent en contradiction avec l'aspiration d'un mode de vie moins dépensier. **« ...Si l'on veut une ville économe de ses ressources énergétiques, tout en étant juste socialement et économiquement performante, il faudra contenir la concurrence entre les territoires »**. Place aux transports collectifs, sans doute, mais **« ...donner la priorité à l'aménagement pour mieux répartir les emplois et dénouer l'actuelle situation du logement »** (extraits d'un article de Marc Wiel dans la revue Urbanisme)

Le graphe de l'arbre:

L'image de l'organisation urbaine selon H.Lefebvre.

Nos villes sont édifiées sous ce signe, c'est à dire qu'il y a un tronc commun, un seul chemin, pour aller d'un point à un autre. Responsabilité de l'ère industrielle.

Il existe des points obligés et hiérarchisés (franchissement de la Loire, giratoires et

carrefours...).

Inconvénients de ce schéma : Une branche produit un isolat donc une ségrégation. Les points de rencontre des branches sont destinés à être encombrés par la circulation.

On cumule 2 inconvénients: l'un pratique, l'autre sociologique.

Ce schéma, sous des apparences scientifiques véhicule en réalité une idéologie, une représentation très contestable (cf. la bureaucratie) dont la projection sur le terrain a détérioré l'urbanisme.

L'arbre est un graphe simple, mais n'est pas la seule représentation possible. Des figures plus complexes comme le treillis offrent d'autres choix car ils sont ouverts.

✓ La question foncière

L'agglomération consommerait 130 à 170 hectares par an pour satisfaire les besoins de l'urbanisation.

Question : La maîtrise des sols est la condition première d'un bon urbanisme et l'agglomération devrait contrôler un maximum de terrains constructibles ou non ?

La difficile lutte contre la rétention du foncier et le peu de moyens pour y parvenir risquent de rendre très difficile l'avancée des projets d'urbanisme.

Le sol considéré comme valeur spéculative (la valeur à la plus forte croissance) permet au capitalisme foncier de poursuivre la transformation des zones urbaines par un processus continu de négociation des unités foncières.

Après les vaines tentatives de créer en France un impôt foncier et immobilier pour que les plus values profitent aux Collectivités, on a pu mesurer la difficulté de s'attaquer à l'enrichissement sans cause.

Les promoteurs continuent à profiter des actions d'aménagement de la Collectivité pour encaisser des plus values.

Or certains pays considèrent que la collectivité publique en modifiant la nature d'un bien en a augmenté la valeur et doit donc récupérer une partie de ces plus values (exemples des Pays Bas et de l'Allemagne)

Les POS puis les PLU des communes de l'agglomération ont-elles travaillé leurs prévisions de développement en s'appuyant sur une forte politique foncière? Ou n'ont-elles pas eu tendance, sous la pression, à suivre les mutations foncières et les caprices du Marché, alors que les documents d'urbanisme ont-été conçus pour les commander?

Comment l'épineuse question de la propriété privée a-t-elle été abordée au sein de Nantes métropole dans le but d'anticiper l'impact des propositions d'aménagement?

En 2003 la Communauté Urbaine disait se donner un an de réflexion pour trouver les moyens de freiner l'expansion territoriale grâce au travail des Communes sur leur PLU.

Est-ce qu'aujourd'hui nous sommes en mesure de mener une politique foncière globale en lieu et place de l'addition des singularités communales?

Notes et remarques: L'idée d'une municipalisation des sols était répandue dans les années 1960/1970 au sein de divers courants politiques. Mais le retour en force des idées libérales a fait reculer l'Etat et marqué l'abandon d'un patrimoine foncier

public. Depuis la France a déserté toute réflexion sincère sur le sujet.

Le Président de la Fédération des Promoteurs Constructeurs estimait pour sa part en 2005 « la diminution du coup foncier ne passera donc que par l'augmentation des densités et la création de nouvelles zones urbaines... »

Remarque de J.P.LACAZE à propos du Grand Paris à rapprocher de ce qui se passe sur le « Grand Nantes » : « ... *La nécessité d'ouvrir massivement le marché foncier par une production publique de très grande ampleur, de pratiquer un urbanisme en phase avec les préférences et le mode de vie des classes moyennes. Car elles sont le moteur involontaire de la hausse des prix. Faute d'offre adaptée, elles se rabattent sur les lofts et les pavillons dans des communes proches, autrefois populaires, accélérant ainsi l'embourgeoisement en repoussant activités et familles modestes plus loin...* » Cf. les quartiers populaires des communes de l'agglomération : Doullon, Trentemoult, Couëron, etc.

✓ Les choix d'implantation:

Les répercussions lourdes d'un équipement sur un territoire : le transfert du CHU alimente, et c'est regrettable, une polémique où les protagonistes usent d'arguments traditionnels (les voitures, le stationnement...) pour convaincre du bien fondé de leur position.

2 points paraissent être essentiels:

Comment est envisagée l'inscription sur le site de l'île et quelle valeur ajoutée est-elle susceptible d'amener à la vie urbaine?

A quelle destination est réservé le foncier du site actuel du CHU. S'il s'agit de financer pour partie le nouveau projet avec la vente de ce patrimoine, il est craint que le secteur concerné, faute d'une pression suffisante de la Collectivité et d'une implication de la Puissance Publique, ne devienne un quartier de haute spéculation (cf. les anciens terrains des cliniques privées)

L'hôpital est l'une des fonctions importantes de la cité et c'est pourquoi en se coulant dans l'environnement urbain il marque une volonté de faire cesser l'isolement de l'hospitalisé en lui permettant de percevoir le déroulement de la vie locale et d'en suivre le rythme. La normalité de la fréquentation doit se construire sur la continuité urbaine, sur la relation aux espaces publics et à la rue. La cité hospitalière doit trouver sa place avec ses nouvelles conceptions comme les galeries marchandes ont su se révéler comme espace public, sans doute mercantile mais réel.

✓ L'espace et le temps...

Ce sont des éléments forts de la vie des gens; structurent la société urbaine vers laquelle nous allons inexorablement.

Cette société s'esquisse que nous le voulions ou pas. Soit nous en sommes convaincus et nous essayons d'avoir une pensée urbanistique, soit nous laissons s'installer progressivement le chaos comme celui qui règne au Japon par exemple ou dans les mégapoles africaines et asiatiques.

Chacun dans son domaine organise l'espace qu'il soit élu, architecte ou urbaniste. Mais c'est la production industrielle et tertiaire qui organise le temps. Toute implantation d'un équipement (superstructure ou infrastructure) contraint forcément l'espace environnant mais est aussi porteur de consommation de temps. Le temps contraint (exemple du choix d'implantation du stade de la Beaujoire. Et s'il avait été sur l'île de Nantes ? Le stadium de Cardiff est en pleine zone urbaine, pour le bonheur des spectateurs).

Envahissement par les banques des espaces publics marquants et des carrefours les plus empruntés.

Cette association, symbolique du pouvoir, est forcément présente, même en filigrane, dans toutes les décisions architecturales et urbaines que nous prenons.

Les PLU de l'agglomération ne sont pas exempts de notre mode de penser l'organisation sociale.

La représentation de l'espace, faite selon « le graphe de l'arbre », a conduit au cours du 20^{ème} siècle à produire des isolats (les zonages par exemple) qui reproduisaient une forme d'organisation sociale. Les projets d'urbanisme aujourd'hui commencent enfin à s'affranchir de cette pesanteur pour se tourner vers une recherche d'espaces plus complexes.

Autrement dit on cherche à se dégager d'un discours structuraliste en prenant dans le présent ce qui est susceptible d'ouvrir les possibilités d'un avenir.

Il faut intégrer le fait que la société actuelle se complexifie et que cette complexité déborde les capacités de l'appareil collectif. Nous allons vers une société différentielle qui n'est pas une société pluraliste (Addition de différences).

Il faut s'autoriser à penser autre chose dans une époque où le ressenti urbain est de + en + refermé dans une sorte de paranoïa sécuritaire.

✓ Le vivre ensemble

Aspiration bien légitime des habitants de l'aire communautaire mais qui est tributaire pour une part des choix des Collectivités: Les problèmes fonciers (cherté des terrains plutôt que rareté) les difficultés du marché de l'emploi, le chômage, la mobilité contrainte, sont autant de facteurs déstabilisants pour l'atteindre. Elle dépend aussi de la volonté des individus à la vouloir malgré ces difficultés.

Dire aujourd'hui que la vie urbaine se durcit paraît une évidence, surtout pour les plus défavorisés.

N'y a-t-il pas une tendance progressive à installer une démarcation entre espace public et espace privé entraînant de fait la disparition des espaces de transition.

L'apparition de la notion de résidentialisation, l'implantation des digicodes aux entrées, les sas, la raréfaction des lieux où s'asseoir...sont symboliques de la disparition de la continuité extérieur/intérieur. Ils traduisent une certaine réalité de la vie urbaine actuelle où transparaît la méfiance dans l'autre (Peut-on désormais se parler sur un pas de porte, sur un palier?).

Comment penser à de vrais espaces publics pour assurer la continuité urbaine alors que la ville est hétérogène et contradictoire?

Une loi du 5 Mars 2007 relative à la prévention de la délinquance prévoit *la réalisation d'une étude de sûreté et de sécurité publique dans les opérations d'urbanisme, d'aménagement et de construction de manière à anticiper les actes de délinquance.*

L'illustration est fournie par le grand Nancy qui a initié un Cahier des Charges afin d'obtenir pour chaque quartier un schéma d'urbanisme prenant en compte les réflexes de sécurité.

✓ La ville durable

De quoi s'agit-il pour l'agglomération de Nantes?

Est-ce une tendance forte, un dogme, ou s'agit-il d'un phénomène passager dû par des considérations de circonstances ? Respect de l'environnement mais ambiguïté.

Pour François ASHER Grand Prix de l'Urbanisme 2009 « *...il faut faire attention à l'usage parfois passéiste et antisocial du terme de ville durable. La ville n'est par définition pas durable, elle ne doit pas être figée, elle se transforme en permanence. Trop souvent le souci de l'environnement prend la place du social. C'est très bien de faire des quartiers économes en énergie, mais la durabilité ne doit pas être un surcoût pour les pauvres. Enfin l'urbanisme du développement durable n'est pas une recette unique, il doit pouvoir s'appliquer à la ville dense comme aux transports collectifs. La ville durable doit être un compromis entre les exigences économiques, sociales et environnementales* »

Présentation d'André SENTENAC, architecte-urbaniste
Le 19 janvier 2011